



Faire une procuration

Par Farigoulette

Bonjour,

Prochainement je devrait signer chez le notaire ainsi que mes soeurs la vente de la maison de nos parents décédés.

La succession ayant été très compliqué je ne souhaite pas être présente physiquement, je voudrais avoir recourt à une procuration.

Comment procéder ?

En vous remerciant

Cordialement

Farigoulette

Par yapasdequoi

Bonjour,

Pour cette signature, vous voulez donner procuration à l'étude du notaire ou bien à une autre personne ?

Indiquez vos souhaits au notaire, il vous enverra le texte que vous devrez signer et faire authentifier la signature auprès de votre mairie.

Par Farigoulette

Merci pour votre réponse.

Si cela est possible je préférerais donner procuration à une personne de ma connaissance.

Dans ce cas quelle est la procédure ?

En vous remerciant

Farigoulette

Par yapasdequoi

Vous le dites au notaire qui prépare le texte.

Par kang74

Il faut voir avec le notaire ce qui est possible de faire .

Pour une simple vente, une procuration sous seing privé avec légalisation de signature en mairie est suffisante .

M'enfin dans le cadre d'une succession compliquée, et du partage qui découle de la vente il ne sera pas forcément possible que cela suffise .

Par Rambotte

Il est possible que le notaire veuille une procuration notariée (faite à tout clerc de l'étude), pour garantir une certaine efficacité juridique en toutes circonstances.

Notez que la personne que vous désignerez dans une procuration sous seing privé pourrait avoir un empêchement, ce qui bloquerait la vente au jour prévu.

Et il est aussi possible que le notaire ne voudra pas vous fournir un texte de procuration sous seing privé.

Mais bon, il faut demander.

Par LaChaumerande

Bonjour

Il est fort probable que vous ayez à verser des honoraires pour la rédaction de cette procuration. Mais comme cette procuration est un document très normé, il vaut mieux payer que de la voir remise en cause.